

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS

D029-2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11
- absents : 3

Date de convocation :

08/06/2022

Date d'affichage :

08/06/2022

Séance du 15 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Christian BONNET, M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Sidonie REYNIER,

Absents excusés : Mme Danielle LEUDIERE, procuration donnée à Mme Martine FERNANDES ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ; M. Jean-Philippe VALENTIN, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER,

Secrétaire : Mme Sidonie REYNIER,

**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DES USAGERS TER - SNCF
DE LA RIVE DROITE DU RHONE****Monsieur le Maire rappelle l'histoire de la ligne Rive Droite du Rhône :**

Ouverte au XIX^e siècle, pour relier Givors, au sud de Lyon, à Nîmes, la ligne dite de la « Rive Droite du Rhône » a constitué pendant plus d'un siècle un axe ferroviaire nord-sud de première importance, desservant 17 gares sur plus de 254 km.

Puis, face à la double concurrence de la voiture particulière et de la ligne Lyon-Marseille, qui emprunte la rive gauche du Rhône, la décision a été prise en 1973 de réserver cet itinéraire au fret. Une vingtaine de trains de marchandises y circulent en moyenne chaque jour. La ligne accueille ponctuellement des trains de voyageurs, en cas de perturbations notables sur les lignes de la rive gauche du Rhône.

L'enjeu : améliorer la desserte de l'est du Gard

Le projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire de la Rive Droite du Rhône, entre Pont-Saint-Esprit et Nîmes, trace de nouvelles perspectives de développement. Cette réouverture, décidée par les acteurs locaux lors des États généraux du rail lancés par la Région Occitanie, répond aux besoins de mobilité d'un territoire en plein essor démographique et économique.

L'Association de Usagers TER-SNCF de la Rive Droite du Rhône travaille depuis janvier 2009 à soutenir l'intérêt que représentait cette réouverture pour la population de notre territoire. Elle a aussi participé à la réouverture anticipée dès le 29 août 2022 du trajet Pont Saint Esprit – Bagnols Sur Cèze – Avignon – Nîmes avec 10 TER quotidiens (5 allers et retours). Le retournement se fera dans la gare de Le Teil (Ardèche).

Les TER desserviront ensuite les gares de Laudun-l'Ardoise, Roquemaure, Villeneuve les Avignon, Aramon, Marguerittes, et **Remoulins Pont du Gard** au fur et à mesure de l'aménagement des gares d'accueil des voyageurs.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD



MAIRIE D'ARGILLIERS

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le

ID : 030-213000136-20220615-D029_2022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS

D029-2022

L'adhésion de notre commune à l'Association de Usagers TER - SNCF de la Rive Droite du Rhône permettrait de faire connaître les besoins de mobilité de nos citoyens et d'être force de proposition dans les futures décisions d'aménagements, d'horaires...

Vu la motion D22-2018 du 11.04.2018 prise pour la réouverture du trafic voyageur de la voie ferrée rive droite du Rhône,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adhérer** à l'Association de Usagers TER-SNCF de la Rive Droite du Rhône
- **De s'engager** à régler une cotisation annuelle de 50 euro
- **De nommer** M. Laurent BOUCARUT, délégué titulaire et Mme Solveig de CORNEILLAN, déléguée suppléante pour suivre les travaux de cette association.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le maire,

Laurent BOUCARUT

